

RESPONSABILITÉS ET ASSURANCES SPORTIVES »

Le catastrophisme n'est pas de mise dans le milieu associatif.

Sinon, nous n'agirions et n'avancerions plus.

Cela étant, il s'agit, pour un dirigeant ou éducateur sportif avisé, d'être néanmoins conscient de certains risques et responsabilités qui peuvent ponctuellement naître du fait de l'exercice et du développement, dans nos clubs, des activités associatives sportives.

Connaître et comprendre les règles de mise en jeu éventuelle des responsabilités civile ou/et pénale est une première étape, au regard de l'application du droit civil et pénal et des règlements sportifs fédéraux et de l'appréciation des fautes sanctionnées par les tribunaux.

Le stage de formation se propose donc de voir quelles mesures peuvent être prises par le Club et ses dirigeants pour prévenir, minimiser et éliminer, autant que faire se peut, la naissance du risque.

Ceci, notamment, par une organisation maximale de la sécurité, dans tous ses aspects, lors des activités déployées par le club.

Pour autant, la mise en jeu de la responsabilité civile ou pénale, avec ses conséquences financières, lorsqu'elle intervient, n'est pas inéluctable et imparable.

C'est à ce stade qu'il convient pour le Club, ses dirigeants, ses éducateurs, ses arbitres, ses joueurs et ses bénévoles de pouvoir compter disposer d'un panel sélectionné de polices d'assurance réellement adaptées. La licence-assurance de football fera l'objet, notamment, d'un examen particulier.

Ce sont ces aspects, assortis de conseils pratiques, que vous propose de découvrir la Commission Formation du DYF lors de sa prochaine formation.

Formation gratuite et Restauration prise en charge par le DYF.